



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b></p> <p><b>Sous-direction de la Politique des formations de l'enseignement général, technologique et professionnel</b></p> <p><b>Bureau Examens, Concours et Diplômes</b></p> <p><b>1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP</b></p> <p><b>Suivi par : C. LEVY</b></p> <p><b>Tél : 01 49 55 52 79 Fax : 01 49 55 56 17</b></p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGER/POFEGTP/N2003-2092</b></p> <p><b>Date : 02 DECEMBRE 2003</b></p>
--	---

Date de mise en application : session 2003

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

**Annule et remplace :**  
**DGER/POFEGTP/N96/N°2045**

à

☞ Nombre d'annexes : 2

Mesdames et Messieurs  
les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt  
les chefs d'établissements techniques agricoles

**Objet :** Grilles de l'épreuve professionnelle interdisciplinaire (EPI) et du rapport de stage (épreuve F) du Brevet de Technicien Supérieur Agricole, option Industries Agroalimentaires (BTSA-IAA).

**Bases juridiques :** décret 89-201 du 4 avril 1989 modifié portant règlement général du BTSA ; arrêté du 31 juillet 1991 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option industries agroalimentaires

**MOTS-CLES :** GRILLES D'ÉVALUATION – EPI – BTSA IAA.

<b>Destinataires</b>	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Administration centrale</li><li>- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt</li><li>- Direction de l'agriculture et de la forêt des DOM</li><li>- Conseil général du GREF</li><li>- Inspection de l'enseignement agricole</li><li>- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</li></ul>	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat</li><li>- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public</li><li>- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole</li></ul>

Cette note de service a pour but de porter à la connaissance des proviseurs et des équipes pédagogiques les grilles d'évaluation des épreuves du Brevet de technicien supérieur agricole, option Industries Agroalimentaires (BTSA IAA) :

- épreuve professionnelle interdisciplinaire (EPI) – épreuve n°3 du premier groupe
- épreuve de rapport de stage – épreuve F du 2<sup>nd</sup> groupe

Cette note de service annule et remplace la NS DGER/POFEGTP/N96N°2045 du 27 mars 1996.

**Brigitte FEVRE**

Chargée de la sous-direction  
de la Politique des Formations de  
l'Enseignement  
général, Technologique et Professionnel

## FICHE DE NOTATION DE L'ÉPREUVE N°3 (EPI) DU BTSA IAA

**NOM-Prénom du CANDIDAT :**

Centre de

**N° SUJET:**

**THEME DU SUJET :**

### CAPACITES

TF

F

M

B

TB

**ARGUMENTATIONS  
EVENTUELLES  
(facultatives)**

**APTITUDES PRATIQUES :** organiser, réaliser et contrôler la fabrication suivant les standards définis, dans le respect des bonnes pratiques

Sur 10 points :

**Capacité à s'organiser et à se préparer**

(choisir, localiser, contrôler la qualité et quantifier les M.P. et le matériel, respect des consignes)

0

0.5

1

1.5

2

**Réaliser le travail, analyser les résultats**

(surveiller le fonctionnement des appareils, respecter les paramètres, planifier les différentes phases, effectuer, enregistrer et tenir compte des contrôles qualité requis...)

0.5

1.5

2.5

3.5

5

**Gérer son temps**

(pour la réalisation du process)

0

0.25

0.5

0.75

1

**Respecter les consignes d'hygiène et de sécurité**

0

0.5

1

1.5

2

**APTITUDE A ARGUMENTER :**

aptitudes à mobiliser ses connaissances scientifiques, techniques et économiques, à analyser et à communiquer en situation de travail

Sur 10 points :

**Capacité à exposer les objectifs de la fabrication**

0

0.5

1

1.5

2

**Capacité à communiquer en situation de travail**

0

0.25

0.5

0.75

1

**Capacité à argumenter avec des connaissances scientifiques, techniques économiques et professionnelles**

0.5

1.5

2.5

3.5

5

**Capacité à faire le bilan de son travail**

0

0.5

1

1.5

2

**APPRECIATION GENERALE :**

**NOTE sur 20 (arrondie au point entier à l'appréciation du jury) :**

**DATE :**

**SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY :**

**GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE DE RAPPORT DE STAGE****(ÉPREUVE F) DU BTSA IAA****GRILLE DE LECTURE DE LA PARTIE ÉCRITE (400 points)**

<b>NOM-Prénom du CANDIDAT :</b>		<b>Centre de</b>	
<b>CAPACITÉS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>	<b>NOTE</b>	
<b>C1 :</b> Capacité à construire un rapport clair, lisible, selon un plan cohérent et comportant une bonne répartition entre le texte (maximum 50 pages) et les annexes (justifiées). Le rapport doit comporter : sommaire, résumé (1 page), mots-clés et bibliographie. <i>Coefficient 3</i>		/20	/60
<b>C2 :</b> Capacité à présenter et à analyser le contexte technique, socio-économique, institutionnel et commercial dans lequel se situe le projet <i>Coefficient 5</i>		/20	/100
<b>C3 :</b> Capacité à présenter le travail réalisé et à argumenter sur : - la méthode ou la démarche utilisée - les étapes de la conduite du projet, les difficultés rencontrées et les moyens utilisés pour les surmonter - les résultats obtenus, leur validité <i>Coefficient 8</i>		/20	/160
<b>C4 :</b> Capacité à évaluer l'impact de l'activité à laquelle l'élève a participé, les prolongements souhaitables ou envisagés et les conditions à mettre en œuvre pour les réaliser. <i>Coefficient 4</i>		/20	/80
<b>NOTE DE LA PARTIE ÉCRITE</b>			/400

**GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE DE RAPPORT DE STAGE  
(ÉPREUVE F) DU BTSA IAA**

**GRILLE DE LECTURE DE LA SOUTENANCE (400 points)**

CAPACITÉS	OBSERVATIONS	NOTE	
<p><b>C5</b> :Capacité à présenter le rapport en 15 minutes en mettant en évidence les éléments jugés essentiels pour provoquer l'intérêt du jury et engager le débat. <i>Coefficient 5</i></p>		/20	/100
<p><b>C6</b> : Capacité à mettre en valeur l'étude réalisée et son argumentaire au cours de la soutenance par une utilisation adaptée des moyens d'expression et de communication. <i>Coefficient 3</i></p>		/20	/60
<p><b>C7</b> : Capacité à argumenter et à débattre avec le jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- écoute et compréhension des questions posées (adaptation au jury)</li> <li>- réponses pertinentes, justifiées et argumentées</li> <li>- implication personnelle et maîtrise du projet</li> <li>- analyse critique des résultats de l'étude</li> <li>- intégration du thème du rapport dans un contexte plus général</li> </ul> <p><i>Coefficient 12</i></p>		/20	/240
<b>NOTE DE LA SOUTENANCE</b>			/400

**SYNTHESE**

APPRÉCIATION GÉNÉRALE	NOTE	TOTAL
	/20	/800

**DATE et SIGNATURE DES EXAMINATEURS**